

Matériel de traitements phytosanitaires

Laure LE DOUCE, Conseillère nationale de prévention CCMSA



Journée d'actualisation des connaissances en Santé-Sécurité au Travail

Tours
6 décembre 2012

Matériel de traitements phytosanitaires

Définition :

- ▶ Pulvérisateurs automoteurs ou non, tracteurs
- ▶ Mais aussi: semoirs, matériels de traitement de semences,...

Objectif:

- ▶ Matériel=point clé pour la prévention des risques professionnels
Car en amont de la démarche:



Matériel de traitements phytosanitaires

Étapes clefs de gestion du matériel pour le risque phytosanitaire :

- ▶ Choix à l'achat
- ▶ Utilisation
- ▶ Entretien



Choisir son matériel

- ▶ Anticiper toutes les phases d'utilisation: utilisation « normale », incorporation du produit, nettoyage externe et interne, entretien
- ▶ Penser en terme de sécurité ET de confort de travail
- ▶ ...et de réglementation



Choisir son matériel

Pour tous les **tracteurs** dont « on peut raisonnablement estimer » qu'ils seront utilisés avec un pulvérisateur :

▶ Évaluation des performances des cabines selon EN 15695-1

▶ **Obligation d'information** uniquement
(notice + marquage)

▶ Application :



2 mars 2011 pour les nouveaux types de tracteur

2 mars 2012 pour tous les tracteur neufs



Choisir son matériel

➔ 4 catégories de cabine (norme EN 15965-1:2009)

Protège contre			Classe de cabine		Exigences minimales	
Poussières	✓	OUI		Catégorie 4	Débit d'air neuf	30 m ³ /h
Aérosols	✓	OUI			Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	✓	OUI			Indicateur de pression	Obligatoire
Poussières	✓	OUI		Catégorie 3	Débit d'air neuf	30 m ³ /h
Aérosols	✓	OUI			Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	✗	NON			Indicateur de pression	Obligatoire
Poussières	✓	OUI		Catégorie 2	Débit d'air neuf	30 m ³ /h
Aérosols	✗	NON			Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	✗	NON			Indicateur de pression	Facultatif
Poussières	✗	NON		Catégorie 1	Débit d'air neuf	Aucune exigence
Aérosols	✗	NON			Pressurisation	Aucune exigence
Vapeurs	✗	NON			Indicateur de pression	Aucune exigence

Seules les cabines de catégorie 4 sont adaptées aux traitements phytosanitaires



Choisir son matériel

Cabines pour les pulvérisateurs automoteurs :

- ▶ Pas d'obligation spécifique pour constructeurs autre que principes généraux: ne pas mettre de machines dangereuses sur le marché
- ▶ ...mais il est déjà proposé des engins disposant de cabines de catégorie 4



Choisir son matériel

Pour les cabines, les points annexes à ne pas négliger :

- ▶ Visibilité: essuie-glaces
- ▶ Température intérieure: climatisation
- ▶ Accessibilité aux filtres



Choisir son matériel

Conclusions :

- ▶ Achat = étape clef pour toute la prévention du risque phytosanitaire, déterminera facilité et efficacité de toutes les actions de préventions ensuite
- ▶ Les acheteurs représentent une force décisive pour infléchir le marché et inciter les constructeurs à proposer des cabines de catégorie 4 et des matériels intégrant au mieux la gestion du risque phytosanitaire



Matériel de traitements phytosanitaires

Étapes clés de gestion du matériel pour le risque phytosanitaire :

- ▶ Choix à l'achat
- ▶ Utilisation
- ▶ Entretien



Utilisation du matériel de traitement

Principaux points de vigilances :

- ▲ Augmentation du risque quand interruption (incident, changement d'activité,...) de l'utilisation du matériel de traitement
- ▲ Dans le cas de la cabine, pas d'introduction d'éléments souillés (EPI usagés, bidon de produit,...)
- ▲ Dans le cas d'un pulvérisateur, les études prouvent que la présence d'une cabine fermée, même sans filtres « phyto », a une action protectrice très notable

▲



Matériel de traitements phytosanitaires

Étapes clés de gestion du matériel pour le risque phytosanitaire :

- ▶ Choix à l'achat
- ▶ Utilisation
- ▶ Entretien



Entretien du matériel de traitement

Points clefs :

- ▶ Entretien des éléments déterminants choisis à l'achat: essuie glaces, climatisation, ...
- ▶ Nettoyage, surtout quand matériel utilisé pour d'autres activités que traitements phytosanitaires
- ▶ Pour les cabines et pulvérisateurs à dos: étanchéité, joints
- ▶ Etat général pour éviter les pannes qui augmentent nettement le risque de contamination



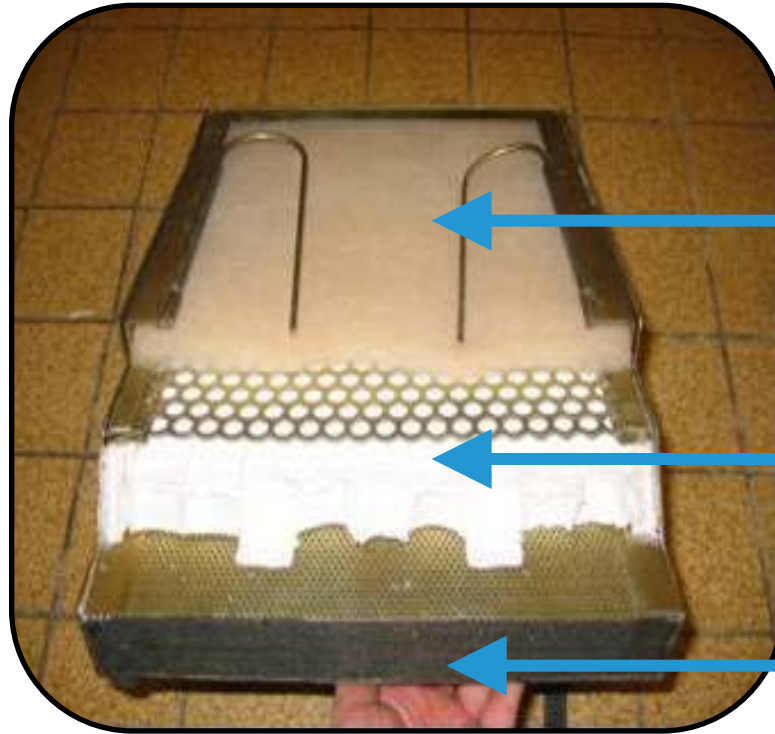
Entretien du matériel de traitement

▲ Filtres cabines

Norme EN 15695-2 Protection de l'opérateur (conducteur) contre les substances dangereuses

Pas d'obligation, pas de marquage prévu et normalisé

Points non traités: entretien et durée de vie



Filtre anti-poussière (préfiltre)

Filtre anti-aérosol

Filtre à charbon actif



Matériel de traitements phytosanitaires

Conclusion générale :

- ▶ Constitue un élément déterminant dans la démarche de prévention des risques professionnels phytosanitaires, donc à soigner: peut la simplifier en aval et en augmenter l'efficacité
- ▶ Le marché évolue, mais la demande des acheteurs est déterminante surtout pour les cabines et filtres

**▶ La démarche de prévention
ne s'arrête pas là ...**

